

### **AVIS 3: Maîtrise des outils numériques et acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif**

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

*rappelant*

- a) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- b) la Résolution 70/186 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Protection du consommateur";
- c) la Résolution 72/235 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Mise en valeur des ressources humaines";
- d) la Déclaration de principes de Genève, adoptée par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2003;
- e) les documents finals adoptés par le SMSI;
- f) la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023", *But 1 – Croissance: Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue à l'appui de l'économie et de la société numériques*;
- g) la Résolution 139 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive";
- h) la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication";
- i) la Résolution 205 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques";
- j) la Résolution 40 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, intitulée "Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités",

*considérant*

- a) que le manque de compétences numériques fait obstacle à l'adoption et à l'utilisation efficace des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'Internet;
- b) que de nouvelles compétences sont nécessaires pour l'économie numérique afin de tirer parti des avantages qu'offrent les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes et de suivre le rythme des progrès technologiques;
- c) que le développement et l'amélioration des activités de renforcement des capacités humaines, y compris en ce qui concerne les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, sont essentiels pour édifier une société de l'information inclusive et contribueront à promouvoir le développement durable;
- d) que l'UIT appuie les efforts déployés par les pays pour utiliser les télécommunications/TIC en tant que catalyseurs du développement, notamment en leur fournissant une assistance en matière de renforcement des capacités dans le cadre de diverses initiatives, telles que l'Académie de l'UIT;
- e) que l'UIT œuvre en partenariat avec des organisations du système des Nations Unies, les pouvoirs publics, le secteur privé, des organisations internationales et intergouvernementales, la société civile, les milieux techniques, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes, pour promouvoir les programmes et initiatives destinés à améliorer la formation aux TIC, à doter les personnes, y compris les jeunes, de compétences numériques et à améliorer la maîtrise des outils numériques;
- f) qu'il existe des disparités entre les hommes et les femmes et un écart entre les âges pour ce qui est de la maîtrise des outils numériques et de la formation dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM);
- g) que les pays en développement<sup>1</sup> sont confrontés à des problèmes qui leur sont propres concernant le renforcement des compétences numériques,

*ayant à l'esprit*

- a) que l'évolution rapide des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes impose de nouvelles exigences et crée de nouvelles attentes pour les employés;
- b) que pour garantir la maîtrise des outils numériques et l'acquisition de compétences numériques dans l'optique d'un accès inclusif, il est nécessaire d'adopter une approche souple pour répondre aux différents besoins et tenir compte des diverses conditions de chaque pays,

*est d'avis*

- 1 que l'acquisition de compétences numériques dans des domaines tels que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), la 5G, les mégadonnées et les OTT peut aider à tirer parti des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour favoriser le développement durable;

---

<sup>1</sup> Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

- 2 que l'adoption de politiques visant à promouvoir la maîtrise des outils numériques, la formation et le perfectionnement des compétences peut contribuer à mettre les technologies susmentionnées au service du développement durable;
- 3 que l'éducation et la formation aux compétences numériques revêtent une importance cruciale pour ce qui est de réduire la fracture numérique et de promouvoir l'égalité des chances entre les pays ayant des niveaux de développement économique et technologique différents;
- 4 que l'éducation et la formation aux compétences numériques revêtent également une importance cruciale pour ce qui est de favoriser, entre autres choses, l'autonomisation et l'inclusion numériques, notamment parmi les groupes marginalisés et les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones;
- 5 que la maîtrise des outils numériques et les compétences numériques jouent un rôle essentiel dans l'autonomisation et la protection en ligne des utilisateurs/consommateurs, en leur permettant de bénéficier en toute sécurité des avantages qu'offrent les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents,

*invite les États Membres*

- 1 à recueillir et à échanger des données sur les connaissances et les compétences numériques nécessaires pour avoir accès aux services et aux technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents afin de promouvoir le développement durable;
- 2 à recenser les lacunes dans les programmes de formation et d'apprentissage visant à faciliter l'acquisition de compétences numériques et dans les autres programmes de renforcement des compétences professionnelles destinés aux jeunes et aux adultes;
- 3 à mettre en évidence les obstacles qui empêchent de réduire les écarts qui subsistent en ce qui concerne la maîtrise des outils numériques et l'acquisition de compétences numériques et à encourager l'adoption de politiques visant à offrir de plus grandes perspectives et à renforcer les capacités, pour tirer parti des technologies susmentionnées grâce à l'éducation, à la formation et au renforcement des compétences pour tous,

*invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration*

- 1 pour étudier les moyens d'intensifier la collaboration et la coordination entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales, la société civile, les milieux techniques et les établissements universitaires pour renforcer les compétences numériques, en particulier dans les pays en développement;
- 2 pour intégrer la maîtrise des outils numériques et le renforcement des compétences dans les domaines des TIC ainsi que des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) dans une approche globale en matière d'éducation et de développement des ressources humaines pour tous;
- 3 pour promouvoir l'accès aux possibilités d'apprentissage en ligne, en particulier dans les zones rurales et isolées;
- 4 pour encourager les investissements en faveur d'un enseignement, d'une éducation et d'une formation de qualité aux compétences numériques, notamment dans des domaines tels que l'IA, l'IoT, la 5G, les mégadonnées et les OTT, en particulier pour les groupes marginalisés et les

personnes ayant des besoins particuliers, y compris les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, afin de promouvoir l'acquisition de compétences concernant les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents au service du développement durable;

5 pour échanger des bonnes pratiques en ce qui concerne les programmes de formation au numérique, de renforcement des compétences numériques et de perfectionnement entre les membres de l'UIT;

6 à concevoir et à mettre en œuvre des campagnes de formation aux outils numériques visant tout particulièrement à assurer l'autonomisation des utilisateurs/consommateurs, en encourageant la transparence et la protection de la vie privée,

*invite le Secrétaire général*

à favoriser la mise en œuvre efficace des activités et des programmes pertinents de renforcement des capacités de l'UIT visant à promouvoir l'éducation, la maîtrise des outils numériques, la formation et le renforcement des compétences, notamment pour ce qui est des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, afin de promouvoir le développement durable ainsi que l'autonomisation et l'inclusion numériques pour tous.

---